

LABELLISATION “ LIRE A LA MER ” 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT

Département Hérault / Commune de Paulhan

Entre, d'une part :

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président en exercice, Monsieur Kléber Mesquida, agissant en vertu de la délibération n° CP/260623/C/13 du 26 juin 2023 ayant pour objet l'adoption du projet de convention 2023 “ Lire à la mer ”.

D'une part,

Et

La Commune de Paulhan, représentée par son maire en exercice, Monsieur Claude Valero dûment habilité par délibération du conseil municipal du ~~25.09.2023~~

D 'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : Label Lire à la mer : Programme en partenariat - année 2023

L'opération « Lire à la mer » initiée par le Département en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants.

L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines...) afin de faciliter et démocratiser l'accès à la lecture.

Quelques principes de base président à la conception de « Lire à la mer » qui se fonde sur la volonté départementale de mettre la culture, en l'occurrence la lecture, à la portée de tous les publics :

- ➔ accès libre et gratuit pour tous
- ➔ mise à disposition de documents convenant à une lecture de loisir (structure de type paillote ou forme plus légère avec bacs adaptés...)
- ➔ consultation sur place des documents
- ➔ mise en œuvre d'animations visant à valoriser le patrimoine écrit (conte, lecture...).

A travers une labellisation de l'opération depuis l'année 2011, le Département entend contribuer à l'élargissement de cette offre qui rencontre un engouement certain auprès de la population. Grâce à ce label « Lire à la mer », les communes peuvent solliciter des aides de diverses natures pour mettre en œuvre, à leur échelle, des dispositifs semblables.

La Commune de Paulhan accueille chaque été un public nombreux.

Inspirée par la réussite du programme départemental « Lire à la mer », la commune met en œuvre une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire au Jardin ».

Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental sera mis en place pour l'été 2023.

ARTICLE 2 : Conditions de déroulement de l'opération

La Commune de **Paulhan** mettra en œuvre pendant les mois de juillet et août une bibliothèque éphémère destinée à tous les publics sur l'aire de détente.

→ une collection de livres présentée dans des bacs sera mise à disposition du public de façon libre et gratuite ; aucune inscription ne sera requise.

Les bacs seront stockés dans les locaux de la piscine en dehors des heures d'ouverture.

→ Animations prévues : lecture d'albums à la demande pour les plus grands, comptines et contes pour les plus petits

→ L'accueil sera assuré par le personnel de la médiathèque.

→ Le service sera ouvert au public **les mercredis du 5 juillet au mercredi 30 août 2023**

ARTICLE 3 : Engagement des deux partenaires

Le Département de l'Hérault apportera :

→ Une aide technique sous forme de prêt longue durée de 400 livres adaptés livrés dans des bacs avec roulettes par la Direction de la Lecture Publique Départementale pour la durée de l'opération.

→ La valorisation de l'opération dans les relations presse du Département de l'Hérault.

La commune s'engage :

→ A communiquer sur le partenariat : sur le site, avec un matériel signalétique à placer. Ce support de communication, fourni par le Département, portera la mention du label « Lire à la mer » et de la participation du Département de l'Hérault. La mention du partenariat départemental devra également figurer sur les documents de communication édités par la Commune.

→ La commune s'engagera à présenter au Département un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l'opération estivale.

Fait à Montpellier, le *26-09-2023*
En deux exemplaires

Pour le Département de l'Hérault,
Le Président du Conseil départemental

[Signature]
Kléber MESQUIDA

Pour la commune de Paulhan,
Le Maire

Claude VALERO



[Signature]